

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Comité I

Espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES :
propositions pour une nouvelle approche de l'inscription des requins et des raies

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur les espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES, sur la base du document CoP19 Doc. 87.2, après discussion à la première et la deuxième séance du Comité I (voire comptes rendus CoP19 Com. I Rec. 1 et Rec. 2).

Projets de décisions sur les *Espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CITES*

(Le nouveau texte est souligné, le texte supprimé est ~~barré~~.)

À l'adresse du Secrétariat

19.AA Sous réserve de financements, le Secrétariat :

- a) convoque un atelier technique pour examiner l'application de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) et de sa note de bas de page 2 (se trouvant dans l'annexe V) aux espèces d'Elasmobranchii pertinentes, exploitées commercialement et à d'autres espèces aquatiques, en tenant compte des informations contenues dans le document CoP19 Doc 87.2 et des informations et données scientifiques disponibles. ~~pour examiner la différence biologique entre ces espèces de la classe Chondrichthyens (et d'autres espèces marines hautement vulnérables) et d'autres espèces marines couramment exploitées commercialement, et d'envisager de développer davantage les amendements proposés à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17) détaillés dans la section 6 du document CoP19 Doc 87.2, afin de s'assurer qu'ils reflètent correctement l'intention du texte de la Convention pour la classe Chondrichthyens.~~
- b) ~~publie~~ émet une notification aux Parties invitant toutes les Parties intéressées, ~~le~~ les membres du Comité pour les animaux, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ~~compétentes~~ pertinentes à participer à cet atelier.
- c) soumet les conclusions et ~~les~~ recommandations de cet atelier à la session du Comité pour les animaux, ~~lors de sa prochaine réunion pour examen.~~

À l'adresse du Comité pour les animaux

19.BB Le Comité pour les animaux examine le rapport de l'atelier et fait des recommandations à la prochaine session du Comité permanent, le cas échéant.

À l'adresse du Comité permanent

19.CC Le Comité permanent examine le rapport de l'atelier et les recommandations et commentaires du Comité pour les animaux et fait des recommandations à la 20^e session de la Conférence des Parties.

~~À l'adresse des Parties et autres acteurs~~

~~19.DD~~ ~~Les Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs sont encouragés à fournir un financement au Secrétariat pour la mise en œuvre de la décision 19.AA.~~